

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01124 Numéro SIREN : 438 422 347 Nom ou dénomination : A5SYS

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2019 sous le numéro de dépôt 21291

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A5SYS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 10 Boulevard du Zénith		44800 SAINT HERBLAIN Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 4 3 8 4 2 2 3 4 7 0 0 0 3 1		Néant*	
		Exercice N clos le, 30062019	N-1 30062018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I) AA		
	Frais d'établissement* AB		
	Frais de développement* CX		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	6 561	6 184
	Fonds commercial (1) AH	10 786	10 786
	Autres immobilisations incorporelles AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		
	Terrains AN		
	Constructions AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		
	Autres immobilisations corporelles AT	147 457	99 246
	Immobilisations en cours AV		
	Avances et acomptes AX		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		
	Autres participations CU		
	Créances rattachées à des participations BB		
	Autres titres immobilisés BD	17 000	17 000
	Prêts BF		
	Autres immobilisations financières* BH		
	TOTAL (II) BJ		181 803
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL		
	En cours de production de biens BN		
	En cours de production de services BP		
	Produits intermédiaires et finis BR		
	Marchandises BT		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	1 396 924	7 517
	Autres créances (3) BZ	544 751	544 751
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	100 000	100 000
	Disponibilités CF	101 027	101 027
	Charges constatées d'avance (3)* CH	63 842	63 842
TOTAL (III) CJ		2 206 544	7 517
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	2 388 348	112 946
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme

Désignation de l'entreprise A5SYS				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 253 000)			DA	253 000	253 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,....			DB	42 000	42 000
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	25 300	25 300
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	409 172	309 090
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	142 878	217 082
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées*			DK		
	TOTAL (I)			DL	872 351	846 472
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	43 927	70 368
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		11 894
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	408 379	311 442
	Dettes fiscales et sociales			DY	838 254	886 406
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	1 656	960
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	110 835	138 053
TOTAL (IV)			EC	1 403 051	1 419 123	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 275 402	2 265 595	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 380 419	1 400 424
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N°2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		A5SYS				Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	423 801	FB	36 235	FC	460 036	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	5 169 242	FH	167 032	FI	5 336 274	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 593 042	FK	203 267	FL	5 796 310	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	3 906	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	15 708	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 874	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	5 821 799	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	359 728	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 774 983	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	89 129	
	Salaires et traitements*					FY	2 404 048	
	Charges sociales (10)					FZ	1 039 841	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	28 495
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 750
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	10	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	5 697 985	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	123 814	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 812	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	255	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	180	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3 077	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	6 323	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 383	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	3 814	
	Total des charges financières (VI)					GU	11 197	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 873)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	118 941	

ADVENTI Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		A5SYS		Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	22 082		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	22 082		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	12 060	17	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	10 721		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	22 781	17	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(700)	(17)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	15 200	37 000	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(39 837)	(40 935)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 850 204	5 675 254	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 707 326	5 458 171	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	142 878	217 082	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	25 220	21 721	
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	2 812	1 721	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	1 665	218	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	12 687	5 760	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Voir annexe 2053 Ext1 ci-joint				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N°2053 Ext1
(2019)

19

Extension 1

Désignation de l'entreprise :	A5SYS
-------------------------------	-------

[illegible]

RENVOIS

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général des
impôts).

Désignation de l'entreprise		A5SYS		Néant ☐ *						
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	25 787	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX			
		Matériel de transport *	KY	38 860	KZ		LA	1 982		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	95 984	LC		LD	12 983		
		Emballages récupérables et divers *	LE	1 500	LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes	LK		LL		LM				
	TOTAL III	LN	136 344	LO		LP	14 965			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T			
		Autres participations	8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés		IP	17 000	IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV				
TOTAL IV		LQ	17 000	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	179 131	ØH		ØJ	14 965			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	CØ	2	DØ	3	D7	4
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	8 440	LW	17 347	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP	968	MQ	39 874	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	2 884	MT	106 083	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	1 500	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY		NG	3 852	NH	147 457	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	17 000	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	17 000	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	12 292	ØL	181 803	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 30062019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A5SYS

Néant ☒

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant le montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		A5SYS						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	6 159	PF	274	PG	250	PH	6 184
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	9 367	QI	9 539	QJ	968	QK	17 937
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	62 979	QM	18 682	QN	352	QO	81 308
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	72 346	QV	28 220	QW	1 321	QX	99 246
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	78 506	ØP	28 495	ØQ	1 571	ØR	105 429
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. de bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		A5SYS		Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5				
		9U	9V	9W	9X				
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	8 788	6U	1 750	6V	3 021	6W	7 517
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X	3 077	6Y		6Z	3 077	7A	
	TOTAL III	7B	11 864	TY	1 750	TZ	6 098	UA	7 517
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	11 864	UB	1 750	UC	6 098	UD	7 517
	dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	1 750	UF	3 021		
				UG		UH	3 077		
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10				

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE***

Désignation de l'entreprise : ASSYS										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	12 160		12 160					
	Autres créances clients				UX	1 384 764		1 384 764					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	10 611		10 611					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	525 128		525 128					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	9 012		9 012					
	Charges constatées d'avance				VS	63 842		63 842					
TOTAUX				VT	2 005 517	VU	2 005 517	VV					
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	23		23						
		à plus d'1 an à l'origine		VH	43 904		21 272		22 632				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	408 379		408 379						
Personnel et comptes rattachés				8C	268 001		268 001						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	247 516		247 516						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	252 278		252 278						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	70 459		70 459						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	1 656		1 656						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	110 835		110 835						
TOTAUX				VY	1 403 051	VZ	1 380 419		22 632				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	26 449	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

A5SYS
Société par actions simplifiée au capital de 253 000 euros
Siège social : 10 boulevard du Zénith, 44800 ST HERBLAIN
438 422 347 RCS NANTES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 12 NOVEMBRE 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 142 878 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 142 878 euros
A titre de dividendes 120 000 euros
Soit 47,43 euros par action

Le solde 22 878 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 432 050 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

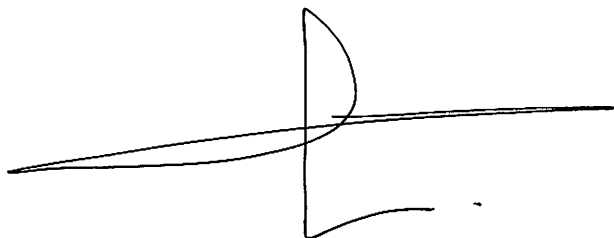
Conformément à la législation en vigueur, le montant des dividendes distribués sera ventilé ainsi qu'il suit :

Montant distribué	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
120 000 euros	120 000 euros soit environ 47,43 euros par action	//

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant distribué	Eligible à l'abattement (selon législation en vigueur)	Non éligible à l'abattement (selon législation en vigueur)
30.06.2016	100 000 euros	100 000 euros	Néant
30.06.2017	100 000 euros	100 000 euros	Néant
30.06.2018	117 000 euros	117 000 euros	Néant

Certifié conforme
La Présidente





expertise finance conseil

Bertrand CRISTALLINI
Guillaume BERTHELOT

A5SYS

Société par Actions Simplifiée

**10 boulevard du Zenith
44800 SAINT HERBLAIN**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30/06/2019

SAS A5SYS

Exercice clos le 30/06/2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associé unique de la société SAS A5SYS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A5SYS relatifs à l'exercice clos le 30/06/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS A5SYS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SAS A5SYS

Exercice clos le 30/06/2019

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS A5SYS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

SAS A5SYS

Exercice clos le 30/06/2019

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

SAS A5SYS

Exercice clos le 30/06/2019

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 04 Novembre 2019



Le Commissaire aux comptes
SARL EFC, représentée par
Bertrand CRISTALLINI

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 30/06/2019	Net au 30/06/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	6 560,56	6 183,60	376,96	8 841,31
Fonds commercial	10 786,33		10 786,33	10 786,33
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	147 456,58	99 245,64	48 210,94	63 997,67
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	17 000,00		17 000,00	17 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	181 803,47	105 429,24	76 374,23	100 625,31
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 396 924,46	7 516,67	1 389 407,79	1 303 972,40
Créances diverses	544 750,51		544 750,51	343 516,74
Valeurs mobilières de placement	100 000,00		100 000,00	251 908,56
Disponibilités	101 027,05		101 027,05	221 428,49
Charges constatées d'avance	63 842,23		63 842,23	44 143,52
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 206 544,25	7 516,67	2 199 027,58	2 164 969,71
TOTAL ACTIF	2 388 347,72	112 945,91	2 275 401,81	2 265 595,02

BILAN PASSIF

	Net au 30/06/2019	Net au 30/06/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	253 000,00	253 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	42 000,00	42 000,00
Réserve légale	25 300,00	25 300,00
Autres réserves	409 172,24	309 090,03
Résultat de l'exercice	142 878,40	217 082,21
TOTAL CAPITAUX PROPRES	872 350,64	846 472,24
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43 927,22	70 367,61
Emprunts et dettes financières divers		11 894,40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 379,22	311 442,07
Dettes fiscales et sociales	838 253,73	886 405,70
Autres dettes	1 656,00	960,00
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	110 835,00	138 053,00
TOTAL DETTES (1)	1 403 051,17	1 419 122,78

TOTAL PASSIF

2 275 401,81 2 265 595,02

(1) Dont dettes à plus d'un an
(1) Dont dettes à moins d'un an

22 631,78 18 699,21
1 380 419,39 1 400 423,57

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	Du 01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	460 035,74	604 531,39	-144 495,65	-23,90
Production vendue : services	5 336 273,95	5 011 433,88	324 840,07	6,48
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5 796 309,69	5 615 965,27	180 344,42	3,21
Autres produits d'exploitation				
Subventions d'exploitation	3 906,30	51 161,12	-47 254,82	-92,36
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charge	15 708,28	5 760,37	9 947,91	172,70
Autres produits	5 874,46	228,39	5 646,07	
Total des produits d'exploitation	5 821 798,73	5 673 115,15	148 683,58	2,62
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	359 728,36	469 982,24	-110 253,88	-23,46
Autres achats et charges externes	1 774 983,27	1 592 612,30	182 370,97	11,45
Impôts, taxes et versements assimilés	89 128,87	95 767,85	-6 638,98	-6,93
Salaires et traitements	2 404 048,15	2 268 336,01	135 712,14	5,98
Charges sociales	1 039 840,88	990 094,74	49 746,14	5,02
Dotations aux amortissements s/ immobilisation	28 494,58	28 998,35	-503,77	-1,74
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 750,00	5 637,50	-3 887,50	-68,96
Autres charges	10,40	91,78	-81,38	-88,67
Total des charges d'exploitation	5 697 984,51	5 451 520,77	246 463,74	4,52
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	123 814,22	221 594,38	-97 780,16	-44,13

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/07/2018 au 30/06/2019 (12 mois)	Du 01/07/2017 au 30/06/2018 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	123 814,22	221 594,38	-97 780,16	-44,13
Produits financiers				
Produits financiers, participations (3)	2 811,81	1 720,86	1 090,95	63,40
Prod. autr. val. mob., créances de l'actif immo.(3)	254,94	259,00	-4,06	-1,57
Autres intérêts et produits assimilés (3)	180,00	158,55	21,45	13,53
Reprises sur provisions et transfert de charges	3 076,72		3 076,72	
Total des produits financiers	6 323,47	2 138,41	4 185,06	195,71
Charges financières				
Dotations amortissements et provisions		3 076,72	-3 076,72	-100,00
Intérêts et charges assimilées (4)	7 383,03	7 343,83	39,20	0,53
Charges nettes sur cessions de val. mob. plac.	3 813,55	148,03	3 665,52	
Total des charges financières	11 196,58	10 568,58	628,00	5,94
RÉSULTAT FINANCIER	-4 873,11	-8 430,17	3 557,06	42,19
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	118 941,11	213 164,21	-94 223,10	-44,20
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels s/ opérations en capital	22 081,70		22 081,70	
Total des produits exceptionnels	22 081,70		22 081,70	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestio	12 060,00	17,00	12 043,00	
Charges exceptionnelles s/ opérations en capital	10 721,41		10 721,41	
Total des charges exceptionnelles	22 781,41	17,00	22 764,41	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-699,71	-17,00	-682,71	
Participation des salariés	15 200,00	37 000,00	-21 800,00	-58,92
Impôts sur les bénéfices	-39 837,00	-40 935,00	1 098,00	2,68
TOTAL DES PRODUITS	5 850 203,90	5 675 253,56	174 950,34	3,08
TOTAL DES CHARGES	5 707 325,50	5 458 171,35	249 154,15	4,56
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	142 878,40	217 082,21	-74 203,81	-34,18
(3) Dont produits concernant les entreprises liées	2 811,81	1 720,86		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1 664,50	218,19		

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2019, dont le total est de 2.275.401,81 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 5.850.203,90 Euros et dégageant un bénéfice de 142.878,40 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur. Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité d'exploitation
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du Plan Comptable général applicables à la clôture (Règlement ANC 2014-03 mis à jour).

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions réglementées

Ces provisions sont enregistrés en application des dispositions fiscales. Les dotations et reprises y afférentes sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Provisions pour risques ou charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de sortie de ressource sans contrepartie, conformément aux dispositions du règlement CRC 2000-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

La société procède régulièrement à l'analyse de l'avancement des projets en cours. Dans l'hypothèse où un contrat ferait apparaître une perte à terminaison, une provision serait immédiatement comptabilisée.

ANNEXE

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par la société est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Lorsque l'avancement de la production réalisée diffère de la facturation, la société enregistre :

- une facture à établir lorsque la facturation est inférieure à la production réalisée
- une produit constaté d'avance lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées pour l'exercice clôturant au 30 juin 2019 à 150 K€.

L'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est calculé à partir des conventions collectives des Bureaux d'études techniques et selon les hypothèses suivantes:

- âge prévu de départ en retrait 65 ans
- départ à l'initiative du salarié
- table de mortalité TG05
- taux d'actualisation 1.6%
- méthode de calcul Rétrospective Prorata Temporis
- progression des salaires 2% constant
- taux de rotation 2 % constant
- taux de charges patronales :
 - 35% pour la catégorie non-cadre
 - 43% pour la catégorie cadre

Note sur l'intégration fiscale

La société fait partie d'un groupe qui a opté pour le régime de l'intégration fiscale, prévu dans le cadre de l'article 223 A du CGI, et dont la société mère est la SAS APDG INVESTISSEMENTS.

Modalités de répartition de l'impôt

Dans le cadre de l'option pour l'intégration fiscale, la convention arrêtée avec la société tête de groupe prévoit que le charge d'impôt est supportée par chaque société comme en l'absence d'intégration fiscale.

Montant de l'impôt

Au titre de l'exercice, la société a constaté un produit de 39 837 €.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE 2017, d'un montant de 115 910€ a été perçu en 2018. Il a servi au financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise, à travers des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

La société a comptabilisé un crédit d'impôt de 47 417 euros au titre du CICE de l'exercice, en contrepartie d'une diminution des charges de personnel.

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	25 786,89		8 440,00		17 346,89
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 786,89		8 440,00		17 346,89
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Matériel de transport	38 860,07	1 982,32	968,49		39 873,90
Matériel de bureau et informatique, mobilier	95 984,05	12 982,59	2 883,96		106 082,68
Divers, emballages récupérables	1 500,00				1 500,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	136 344,12	14 964,91	3 852,45		147 456,58
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Autres titres	17 000,00				17 000,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	17 000,00				17 000,00
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	179 131,01	14 964,91	12 292,45		181 803,47

ANNEXE

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	6 159,25	274,42	250,07	6 183,60
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 159,25	274,42	250,07	6 183,60
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel de transport	9 367,26	9 538,62	968,49	17 937,39
Matériel de bureau, informatique et mobilier	62 979,19	18 681,54	352,48	81 308,25
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 346,45	28 220,16	1 320,97	99 245,64
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	78 505,70	28 494,58	1 571,04	105 429,24

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	de 1 à 3 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	de 1 à 5 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 1 à 10 ans

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Comptes clients	8 787,50	1 750,00	3 020,83	7 516,67
Autres provisions pour dépréciation	3 076,72		3 076,72	
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	11 864,22	1 750,00	6 097,55	7 516,67
TOTAL DES PROVISIONS	11 864,22	1 750,00	6 097,55	7 516,67
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>		1 750,00	3 020,83	
<i>Dont dotations et reprises financières</i>			3 076,72	

ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ÉTAT DES CRÉANCES			
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	12 160,00	12 160,00	
Autres créances clients	1 384 764,46	1 384 764,46	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	10 611,06	10 611,06	
Groupe et associés	525 127,82	525 127,82	
Débiteurs divers	9 011,63	9 011,63	
Charges constatées d'avance	63 842,23	63 842,23	
TOTAL DES CRÉANCES	2 005 517,20	2 005 517,20	
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +
ÉTAT DES DETTES			
Empr. & dettes / étab. de crédit à 1 an max (1)	23,00	23,00	
Empr. & dettes / étab. de crédit à plus d'1 an (1)	43 904,22	21 272,44	22 631,78
Fournisseurs et comptes rattachés	408 379,22	408 379,22	
Personnel et comptes rattachés	268 001,00	268 001,00	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	247 516,05	247 516,05	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	252 278,12	252 278,12	
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	70 458,56	70 458,56	
Autres dettes	1 656,00	1 656,00	
Produits constatés d'avance	110 835,00	110 835,00	
TOTAL DES DETTES	1 403 051,17	1 380 419,39	22 631,78
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 448,61		

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	157 520,40
Autres créances	17 250,64
Disponibilités	405,00
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	175 176,04

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 187,88
Dettes fiscales et sociales	466 161,58
TOTAL DES CHARGES À PAYER	521 372,46

ANNEXE

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	63 842,23
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	63 842,23
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	110 835,00
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	110 835,00

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Parts sociales	100,00	2 530		

	Solde au 30/06/2018	Affectation des résultats	Solde au 30/06/2019
Capital	253 000		253 000
Prime d'émission	42 000		42 000
Réserve légale	25 300		25 300
Autres réserves	309 090	100 082	409 172
Résultat de l'exercice	217 082	-217 082	0
Distribution de dividendes		117 000	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	846 472	0	729 472

ANNEXE

■ CRÉDIT BAIL

	Redevances restant à payer			Valeur de rachat
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Crédit bail mobilier				
Autres immobilisations corporelles	31 151,07	44 195,91		9 094,66
TOTAL DU CRÉDIT BAIL MOBILIER	31 151,07	44 195,91	75 346,98	9 094,66
TOTAL DU CRÉDIT BAIL	31 151,07	44 195,91	75 346,98	9 094,66

	Valeur d'origine	Redevances de l'exercice	Redevances cumulées	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées
Crédit bail mobilier					
Autres immobilisations corporelles	147 061,39	26 251,88	79 834,80	20 668,24	59 162,21
TOTAL DU CRÉDIT BAIL MOBILIER	147 061,39	26 251,88	79 834,80	20 668,24	59 162,21
TOTAL DU CRÉDIT BAIL	147 061,39	26 251,88	79 834,80	20 668,24	59 162,21

■ ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements réciproques

	Montant
Crédit bail	84 441,64
Intérêts restant à courir sur emprunts	362,31
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	84 803,95

ANNEXE

■ EFFECTIF MOYEN

	Effectif moyen salarié	Effectif mis à la disposition de l'entreprise
Cadres et assimilés	56	
Employés	7	
TOTAL DES EFFECTIFS	63	